

0470001W
ACADEMIE DE BORDEAUX
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE BERNARD PALISSY
164 BOULEVARD DE LA LIBERTE
47007 AGEN CEDEX
Tel : 0553774650

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CHEF D'ETABLISSEMENT
Lié à une décision du conseil d'administration

Objet : Contrats et conventions à incidence financière

Numéro d'enregistrement : 1

Année scolaire : 2022-2023

Par délibération du conseil d'administration
du 28/06/2022

acte n° 64

Le chef d'établissement procède à la signature

du contrat

de la convention

Objet du contrat ou de la convention :

CLUB AGENAIS CANOE KAYAK : le chef d'établissement est autorisé à signer la convention avec le CKCA dont l'action est inscrite au projet d'établissement 2022-2023

Vu

Contrats

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-3, L.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Conventions

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-3, L.421-54

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1



CANOE-KAYAK CLUB de l'AGENAIS



CONVENTION

ENTRE LE LYCEE BERNARD PALISSY et LE CKCA

ARTICLE 1 : Signataires

La présente convention est passée entre :

Le Lycée Bernard Palissy, 164, Boulevard de la Liberté, 47000 AGEN, la responsable du projet : Mme Hélène Fosseart, professeur d'EPS et le Canoë-Kayak Club de l'Agenais, 2 quai du canal, 47000 AGEN.

ARTICLE 2 : Objectifs

La présente convention a pour objet :

- la mise à disposition des infrastructures du CKCA : locaux, vestiaires et matériel pour la pratique de l'activité (canoës, kayaks, gilets, pagaies, autres ...)
- d'accompagner la pratique du canoë-kayak auprès d'un groupe lycéens au sein du CKCA sur certaines séances.

ARTICLE 3 : Rôles respectifs

Rôle des enseignants : Ils assument de façon permanente la responsabilité pédagogique de la mise en œuvre des activités définies dans le cadre du projet du lycée.

Rôle des intervenants : Ils initient les lycéens à la pratique du canoë ou du kayak dans les conditions de sécurité requises. Ils apportent un enrichissement technique. Ils sont aptes à prendre des initiatives dans le cadre strict de leurs compétences sans se substituer au professeur.

Canoë-Kayak Club de l'Agenais
2 quai du canal
47000 Agen
07 68 26 64 34
ckcagen@gmail.com

Numéro Siret : 22000976732024
Numéro Siren : 420237679
Numéro RNA : 1704
Numéro d'affiliation fédéral : 4706



CANOE-KAYAK CLUB de l'AGENAIS



- jeudi 6 octobre 2022 de 16h30 à 17h30 au CKCA avec intervenant
- mardi 11 octobre 2022 de 16h30 à 17h30 au CKCA sans intervenant
- mardi 18 octobre 2022 de 16h30 à 17h30 au CKCA sans intervenant

Le respect de ces horaires est impératif.

ARTICLE 8 : TARIFS

Comme convenu, les tarifs sont les suivants :

-la séance avec intervenant : 100 €

-la séance sans intervenant : 50 €

Soit un total pour la prestation de 750 €.

ARTICLE 9 :

Les lycéens et leurs enseignants s'engagent à ranger le matériel mis à disposition avant leur départ et à laisser les locaux dans l'état où ils les ont trouvés à leur arrivée.

Toute dégradation volontaire fera l'objet de poursuites.

Fait àAGEN..... le 6/09/2022.....

Le président du club :

Nom : Jean-Claude Bernou-
Mazars

Signature :

*Je président
J.C. BERNOU-MAZARS*

Le responsable de l'établissement :

Nom : François-Olivier JOYET

Adresse :

.....
.....

Cachet et signature OBLIGATOIRES :



La responsable du projet :

Nom : M. FOSSE

Signature :

Canoë-Kayak Club de l'Agenais
2 quai du canal
47000 Agen
07 68 26 64 34
ckcagen@gmail.com

Numéro Siret : 22000976732024
Numéro Siren : 420237679
Numéro RNA : 1704
Numéro d'affiliation fédéral : 4706